

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 25 mars 2024 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2024 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire.

<u>Etaient présents</u>: Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Antoine Casanova, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Sébastien Deliperi, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Stéphane Vannucci pouvoir à Nicole Ottavy, Jacques Billard pouvoir à Pierre Pugliesi, Annie Sichi pouvoir à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Aurélia Massei pouvoir à Charles Voglimacci, Ginou Battini-Lesueur pouvoir à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne pouvoir à Camille Bernard, Philippe Kervella pouvoir à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu pouvoir à David Frau, Antoine Cuttoli pouvoir à Christian Bacci, Laurent Marcangeli pouvoir à Stéphane Sbraggia, Pierre-Laurent Audisio pouvoir à Marine Schinto,

<u>Etaient absents</u>: Laetitia Maroccu, Basiliu Moretti, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Basile Paoli, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 30
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212000046-20240325-2024 050-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024 Publication : 10/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 25 mars 2024 Délibération N° 2024/050 Adoption du budget primitif de l'exercice 2024 régie des parkings

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le projet de budget primitif de la régie des parkings de la Ville d'Ajaccio s'élève, pour l'exercice 2024, à la somme de 12 110 726.65 euros dont :

- 3 321 177.59 euros pour la section d'exploitation,
- 8 789 549.06 euros pour la section d'investissement.

Les données comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice.

Section Fonctionnement							
Dépenses			Recettes				
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants		
Chap. 011	Charges à caractère général	250 000,00 €	Chap. 70	Prestations de services	1 700 000,00		
Chap. 012	Charges de personnel	770 000,00 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €		
Chap. 66	Charges financières	303 000,00 €					
Chap. 67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €					
Total Dépenses réelles		1 343 000,00 €	Total Recettes réelles		1 705 000,00 €		
Chap. 042	Opérations d'ordre	797 300,63 €	Chap. 002	Résultat de fonctionnement anticipé	1 616 177,59 €		
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	1 180 876,96 €					
Total Dépenses		3 321 177,59 €	Total Recettes		3 321 177,59 €		

Section Investissement								
Dépenses			Recettes					
Intitulés		Montants		Intitulés	Montants			
Chap. 16	Emprunts et dettes	518 000,00 €	Chap. 13	Subvention d'investissement	2 000 000,00 €			
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	1 062 060,00 €	Chap. 16	Emprunt et dettes	4 000 000,00 €			
Chap. 21	Immobilisations corporelles	552 089,63 €						
Chap. 23	Immobilisations en cours	6 657 399,43 €						
Total Dépenses réelles		8 789 549,06 €	Total Recettes réelles		6 000 000,00 €			

Total Dépenses		8 789 549,06 €	Total Recettes		8 789 549,06 €
			Chap. 001	Solde d'exécution anticipé	811 371,47 €
			Chap. 021	Virement de la section d'exploitation	1 180 876,96 €
			Chap. 040	Opérations d'ordre	797 300,63 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'adopter le budget primitif de la régie des parkings pour l'exercice 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 25 mars 2024 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget de la Régie des Parkings,

Vu la délibération 2024/001 du 26 janvier 2024 Débat d'orientation budgétaire 2024,

Vu le projet de délibération portant sur la reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2023 à intégrer au budget primitif 2024 du budget de la régie des parkings,

Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances, Considérant que le projet de budget primitif 2024 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

ADOPTE

Le budget primitif 2024 de la régie des parkings de la ville d'Ajaccio.

VOTE Par 38 voix Pour, 3 voix Contre.

Votes contre: Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Secrétaire de séance

Marine SCHINTO

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Stéphane SBRAGGIA

2024/050

Page 3 sur 3